

Défi vidéo Sony RX0

Conditions générales

SANS OBLIGATION D'ACHAT

1. L'organisateur du concours Défi vidéo Sony RX0 (le « **Concours** ») est Sony Europe Limited, The Heights, Brooklands, Weybridge, Surrey, KT13 0XW, Royaume-Uni (« **Sony** »). Le Concours n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou administré par, ou associé à YouTube. En vous inscrivant à ce Concours, vous acceptez de libérer YouTube de toute responsabilité qui pourrait découler de ce Concours.
2. Le Concours est ouvert aux particuliers âgés de plus de 18 ans, aux organisations ou entreprises possédant un compte YouTube et résidant au Royaume-Uni, en Irlande, en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne, au Danemark, en Norvège, en Suède, en Finlande ou en Pologne (les « **Pays admissibles** »). Les employés des entreprises appartenant au groupe Sony et les membres de leur famille ne peuvent pas participer.
3. Le Concours démarrera le **25 janvier 2018** et se terminera à **minuit HEC (23 h BST) le 31 mai 2018** (« **Période du concours** »).
4. Les différentes étapes du Concours et les actions que vous devez effectuer sont les suivantes :

Etape 1 : Téléchargez le formulaire d'inscription à l'adresse suivante www.sony.fr/RX0videochallenge et envoyez votre idée de vidéo (« votre pitch ») accompagnée de vos coordonnées, du nombre d'appareils photo RX0 que vous voudriez emprunter (3 (trois) appareils photo RX0 maximum peuvent être empruntés par participant), et d'exemples de vos précédents travaux (facultatif) à l'adresse e-mail indiquée sur le formulaire. Vous avez jusqu'à minuit HEC le **30 avril 2018** pour envoyer votre pitch.

Sous réserve de conformité à la section 19 ci-dessous, le sujet de la vidéo est libre. Chaque candidature sera évaluée selon les critères suivants :

- Utilisation innovante : l'utilisation de l'appareil photo et de ses fonctionnalités.
- Créativité : votre idée et votre style.

- Exécution (si applicable) : passage en revue de vos précédents travaux et de vos compétences.

La disponibilité des appareils photo RX0 de prêt est limitée et peut avoir une incidence sur la qualification ou non de votre pitch. Vous pouvez également vous inscrire au Concours sans demander de produit de prêt si vous possédez déjà un ou plusieurs appareils photo RX0, mais vous devrez tout de même nous soumettre votre pitch et votre candidature ne sera acceptée que si votre pitch est retenu.

Etape 2 : Sony vous contactera sous 10 jours pour vous dire si votre pitch a été retenu ou non. Si c'est le cas, Sony conviendra avec vous de la livraison des produits de prêt et de la durée du prêt. Vous devrez signer un contrat de prêt engageant votre responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages causés aux appareils photo RX0 de prêt lorsqu'ils sont en votre possession ou sous votre contrôle.

Etape 3 : Tournez votre vidéo **uniquement** en utilisant un ou plusieurs appareils photo RX0 (sans obligation d'achat). La vidéo doit avoir une durée comprise entre 60 secondes et 5 minutes.

Etape 4 : Téléchargez votre vidéo sur votre compte YouTube en indiquant le titre de la vidéo et la mention « *Défi vidéo Sony RX0* ». Vous devrez également vous rendre sur la page www.sony.fr/RX0videochallenge et suivre les instructions pour compléter le formulaire de participation et fournir le lien vers votre. Vous avez jusqu'à **minuit (HEC) le 31 mai 2018** pour télécharger et soumettre votre vidéo.

Concours mensuel :

5. Durant toute la Période du concours, il y aura trois concours mensuels (hors Italie) récompensant la vidéo ayant comptabilisé le plus de vues au cours du mois en question :
 1. Mars : vidéo ayant comptabilisé le plus de vues entre le 1^{er} et le 31 mars 2018
 2. Avril : vidéo ayant comptabilisé le plus de vues entre le 1^{er} et le 30 avril 2018
 3. Mai : vidéo ayant comptabilisé le plus de vues entre le 1^{er} et le 31 mai 2018

Pour le concours mensuel, les vues enregistrées avant le 1er du mois en question ne seront pas prises en compte.

6. Chaque mois, le prix suivant pourra être remporté : 1 (un) appareil photo RX0 (d'une valeur d'environ 880 EUR).
7. Un participant pourra remporter un seul prix mensuel durant toute la Période du concours (mais les participants ayant remporté un prix mensuel peuvent

également remporter un prix du Concours principal détaillé ci-dessous). Les vidéos des participants résidant en Italie ne sont pas éligibles pour les concours mensuels.

8. Les participants n'ont le droit d'utiliser aucune technologie, aucun logiciel ni aucun autre moyen pour augmenter artificiellement le nombre de vues d'une vidéo. Sony se réserve le droit d'exclure des participants du Concours s'il y a des raisons de penser que le nombre de vues a été ainsi manipulé abusivement.

Concours principal :

9. A la fin de la Période du concours, un jury de juges indépendants composé de professionnels européens de la vidéo choisis par Sony nommera 5 (cinq) vainqueurs (1 grand vainqueur et 4 finalistes). Les vidéos seront jugées sur la base de la créativité mise en œuvre et de l'utilisation de l'appareil photo, de la créativité du contenu et de l'impact visuel/émotionnel de la vidéo (le nombre de vues ne sera pas pris en compte).
10. Vous devrez laisser votre vidéo sur votre compte YouTube jusqu'à l'annonce des vainqueurs conformément à la section 13 ci-dessous. Dans le cas contraire, votre participation peut ne pas être reconnue ou vous pouvez être disqualifié.
11. Les prix à remporter dans le cadre du Concours principal sont les suivants :

1re place : ILCE-7SM2 et SELP28135G (valeur d'env. 5 000 Euros)
De la 2e à la 5e place : ILCE-6300 et SELP18105G (valeur d'env. 1 200 Euros).

Dispositions générales

12. Les participants ayant envoyé une vidéo potentiellement gagnante seront contactés par e-mail et, si nécessaire, Sony leur demandera de fournir le fichier vidéo et les informations concernant les droits liés à la vidéo sélectionnée. Sony enverra par la suite un e-mail aux potentiels vainqueurs contenant les instructions pour réclamer leur prix. Si un vainqueur potentiel ne répond pas à l'e-mail et s'il ne suit pas les instructions contenues dans cet e-mail sous cinq (5) jours, ou si la vidéo n'est pas conforme aux présentes conditions générales, le participant ne pourra pas recevoir le prix et un autre vainqueur sera sélectionné.
13. Les noms des vainqueurs seront annoncés sur le site Web www.sony.fr/RX0videochallenge au plus tard le **22 juin 2018** et les prix seront envoyés gratuitement aux vainqueurs au plus tard le **30 juillet 2018**. Les prix pourront uniquement être livrés à des adresses situées dans les Pays admissibles listés dans la section 2 ci-dessus. En dehors de la notification des vainqueurs, aucune question ne sera acceptée au sujet des candidatures et de la sélection des vainqueurs.

14. Un seul exemplaire de chaque prix sera remis par candidature gagnante, quel que soit le nombre de candidatures déposées par un groupe ou un individu seul.
15. Les prix ne peuvent pas être convertis en argent ou en bons d'achat. Les prix ne sont ni échangeables, ni cessibles. En cas d'indisponibilité du prix pour quelque raison que ce soit, Sony se réserve le droit de le remplacer par un autre prix d'une valeur équivalente.
16. Les vainqueurs assument l'entière responsabilité des obligations fiscales individuelles liées à la réception du ou des prix, et en acceptant leur prix, les vainqueurs libèrent Sony de cette responsabilité, sauf dispositions contraires de la législation locale.
17. Il n'existe aucune limite quant au nombre de vidéos que vous pouvez soumettre, à condition que chaque vidéo proposée respecte les présentes conditions générales.
18. Les vidéos doivent uniquement présenter le contenu original que vous avez vous-même créé. Si vous incorporez de la musique, vous devez vous assurer d'avoir acquis tous les droits nécessaires à l'utilisation de cette musique dans la vidéo, comme prévu par ce Concours. Sony se réserve le droit de demander une preuve attestant de l'obtention des droits nécessaires.
19. Toutes les vidéos proposées doivent être conformes aux [Directives de la communauté YouTube](#). Il est interdit de proposer un contenu diffamatoire, calomnieux, obscène, pornographique, vulgaire, menaçant ou illégal (tant dans les vidéos que dans les commentaires/tags associés) ou un contenu qui pourrait constituer un délit ou encourager une conduite pouvant être considérée comme délictuelle ou engageant une responsabilité civile, ou qui enfreindrait la législation de quelque manière que ce soit. Sony se réserve le droit de rejeter toute vidéo incluant des tags ou des crédits contraires aux présentes conditions générales ou jugés préjudiciables à la marque Sony. Les participants ne peuvent pas soumettre des vidéos incluant d'autres marques.
20. En soumettant des vidéos dans le cadre du Concours conformément à la section 4 ci-dessus, le participant accepte entièrement d'être lié par le règlement du Concours et ces conditions générales. Le participant garantit également que : (1) les vidéos sont des vidéos originales tournées par le participant en utilisant exclusivement un ou plusieurs appareils photo numériques Sony RX0 ; (2) le participant détient tous les droits (y compris les droits d'auteur) des vidéos et/ou a acheté une licence l'autorisant à utiliser et à diffuser le contenu (y compris les musiques) en public ; et (3) les vidéos n'enfreignent les droits d'aucune tierce partie et il a obtenu l'autorisation d'utiliser l'image de toute personne apparaissant dans les vidéos soumises. Le participant est conscient que le fait de soumettre des vidéos provenant de sources tierces (y compris par exemple d'autres sites Web ou blogs) est interdit et que l'utilisation de telles vidéos sans autorisation peut constituer une violation des droits d'auteur.

21. Les candidatures peuvent être exclues du Concours ou les prix redistribués si Sony établit de manière raisonnable que les conditions de participation, les présentes conditions générales ou l'ordre public et la moralité n'ont pas été respectés.
22. Le participant donne à Sony l'autorisation irrévocable, non exclusive et gratuite de copier, modifier, éditer, adapter, publier, reproduire, diffuser, distribuer ou utiliser de quelque manière que ce soit (y compris à des fins commerciales et/ou pour les relations publiques) la vidéo sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, n'importe où dans le monde, et pour toujours (ce qui inclut le droit d'octroyer des sous-licences à d'autres entreprises du groupe Sony). Le participant accepte de renoncer à tous les droits moraux relatifs à l'utilisation des vidéos soumises. Le participant reconnaît et accepte en particulier que les vidéos soumises puissent être publiées sur les sites Web et les comptes de réseaux sociaux du groupe Sony et que Sony puisse éditer ou modifier les vidéos (par ex. en raccourcissant le contenu ou en supprimant, remplaçant ou ajoutant de la musique ou des effets sonores). Le participant garantit qu'il possède les droits nécessaires pour octroyer l'autorisation décrite dans cette clause.
23. Sony décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou la publication des vidéos soumises et le participant est l'unique responsable de la résolution des litiges avec des tierces parties liés aux vidéos qu'il a soumises, et en assume les frais. Le participant accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité Sony, ses filiales, ses directeurs, employés et agents en cas de réclamations, dommages, pertes, coûts ou dépenses découlant de sa participation à ce Concours, y compris l'utilisation par Sony des vidéos soumises.
24. Sony ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, concernant ce Concours ou les prix, autres que celles formulées expressément dans ces conditions générales. Sony ne pourra être tenu pour responsable en cas d'indisponibilité ou d'erreur technique sur la plate-forme YouTube pouvant empêcher un participant de s'inscrire au Concours or empêcher ou limiter la possibilité de visionner la vidéo. Sony n'exclut pas sa responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels causés par sa propre négligence.
25. Les informations personnelles des participants seront traitées conformément à la [politique de confidentialité Sony](#) et seront uniquement utilisées pour gérer et promouvoir ce Concours, y compris dans le cadre des communications liées au Concours, à la gestion des inscriptions, l'expédition des prix, la publication des vidéos gagnantes, et pour tout ce qui est lié à ces activités. En vous inscrivant à ce Concours, vous acceptez que vos nom, âge et pays soient publiés avec votre vidéo.
26. En acceptant les prix, le vainqueur consent à l'utilisation de son nom, de sa photo et/ou de son portrait par Sony à des fins éditoriales, publicitaires, promotionnelles, de marketing et/ou à d'autres fins sans compensation aucune, sauf là où la loi l'interdit.

27. Toutes les informations personnelles fournies par les participants seront détruites ou supprimées après la fin du Concours, à l'exception de celles relatives aux participants ayant remporté un prix et aux participants dont les vidéos seront utilisées.
28. Tout manquement de la part de Sony à faire appliquer une de ces règles ou conditions ne constitue pas une dérogation à la disposition en question.
29. Sauf disposition contraire de la loi locale du pays de résidence du participant, le Concours, y compris les conditions de participation et les présentes conditions générales, est régi par la loi anglaise. Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.